

Les clés pour mieux protéger ses proches

Un testament pour transmettre de la sécurité
et permettre de rêver à un monde plus juste
pour les générations futures.

Le test en
5 minutes !

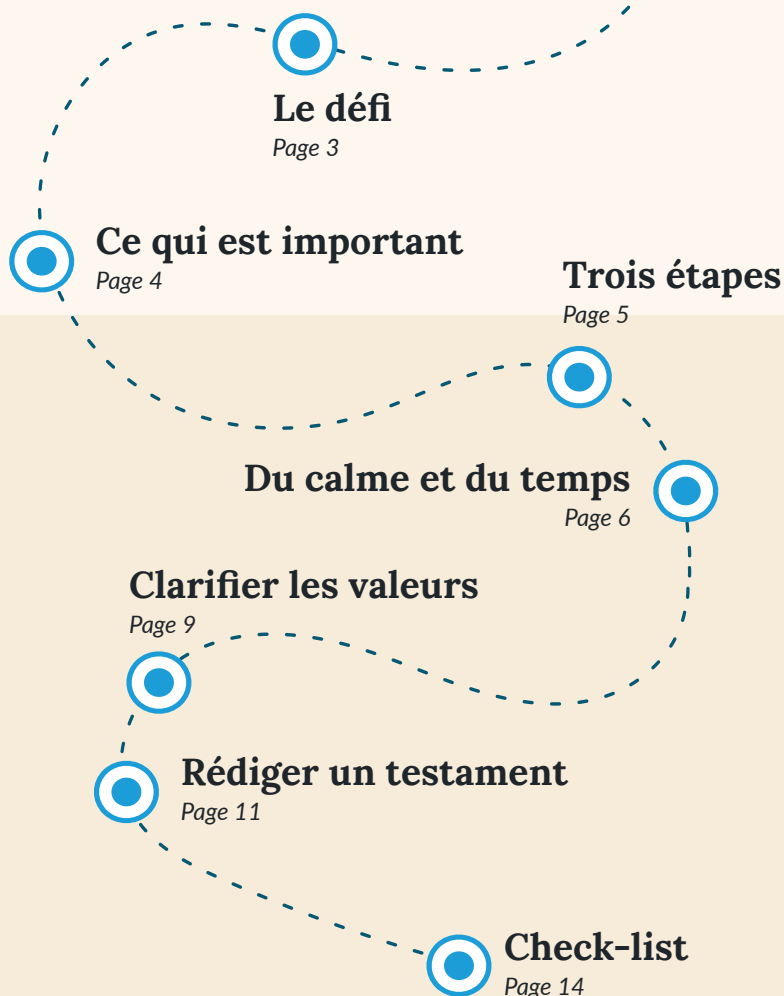
Bienvenue dans notre voyage interactif qui vous guide et conseille dans la manière d'exercer pleinement votre libre choix avec un testament.

Prenez votre portable et scannez le code QR.

Utilisez un scanner IOS ou Android



Départ



Le défi

Vos proches, par exemple votre conjoint·e, votre partenaire enregistré·e et vos enfants sont déjà protégé·e·s par le droit successoral. C'est une bonne nouvelle, mais ce sont là des exigences légales minimales. Elles ne reflètent pas nécessairement votre mode de vie réel, votre entourage d'ami·e·s proches ni vos valeurs personnelles. Si vous souhaitez léguer des biens à des ami·e·s ou à une organisation d'utilité publique, un testament est indispensable.

Celui-ci vous permet d'exprimer vos dernières volontés, d'exercer votre libre choix et d'offrir un cadeau au futur. Que ce soit pour vos proches, d'autres personnes qui vous sont chères ou pour des projets et valeurs qui vous tiennent à cœur tels que contribuer à un monde plus juste ou à la protection de l'environnement et de la nature, un testament apporte, à vous et à vos proches, clarté et sérénité. Des conflits successoraux douloureux seront ainsi évités.

Clarté et sérénité dans le présent



Des proches protégé·e·s dans le futur



Gratitude et balance

Qu'est-ce qui est important dans un testament ?

Celui ou celle qui veut protéger ses proches par un testament se voit confronté·e à deux défis :

- Trouver le temps nécessaire pour y réfléchir tranquillement et évaluer en détail toutes les conséquences, voire en discuter éventuellement avec ses proches.
- Agencer les intentions propres avec les dispositions testamentaires légales de manière à être sûr·e, à ce que votre dernier cadeau déploie au mieux ses effets.

Il s'agit de trouver la balance entre le patrimoine que vous transmettez directement à vos proches et ce que vous souhaitez par exemple mettre à disposition de l'intérêt général ; un environnement intact et une société équitable sont tout aussi importants pour la qualité de vie de vos proches que des finances assurées.

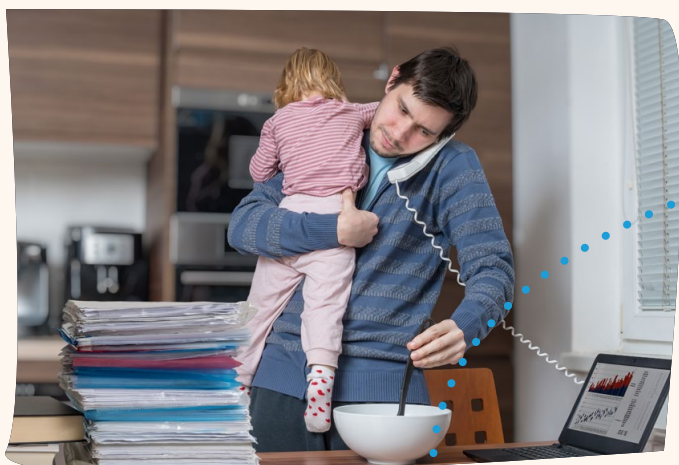
Renforcer la société et l'environnement



Prendre soin de ses proches



C'est parti ! Voici comment créer de la sécurité, de la sérénité et renforcer des valeurs importantes pour l'avenir :



Étape 1

Trouver du temps et du calme

Étape 2


Clarifier les valeurs et les souhaits



Étape 3

Rédiger votre testament





**Trouver le temps
et la quiétude pour
transmettre vos
valeurs personnelles**

Quelles sont les valeurs qui soulagent le sac à dos de mon entourage ?

Réfléchir à sa propre finitude et à ce que nous pourrions transmettre à d'autres personnes et au bien commun après notre mort, est une expérience inhabituelle pour beaucoup ; elle nécessite du temps, du calme et une attention qui lui est propre.

Notre recommandation est donc de commencer vos réflexions plutôt lentement, pas à pas. Commencez par exemple par une promenade agréable dans la nature ou rejoignez votre lieu préféré. Essayez de ressentir ce que les questions suivantes déclenchent en vous :

- **Quelles sont les personnes importantes pour moi ?**
- **Qu'est-ce que j'aimerais leur transmettre ?**
- **À quoi ressemblerait le monde idéal, voire l'avenir, pour ces personnes ?**

Notez ensuite vos impressions sur une feuille de papier. Ce sont de précieux supports de réflexion pour rédiger plus tard le testament avec un notaire ou même seul.

Si vous souhaitez rédiger le testament avec les personnes auxquelles vous souhaitez léguer des biens, nous vous recommandons d'organiser un « repas pour le futur ». Invitez simplement vos proches à un bon déjeuner ou dîner et discutez ensemble de ce qui est important pour vous. De nombreuses personnes qui ont choisi cette voie font état d'une expérience enrichissante qu'elles auraient pu vivre bien plus tôt.



Le premier pas est le plus difficile - et le plus facile

Avec les annotations et réflexions de votre promenade ou du « repas pour le futur », et aussi avec vos idées pour renforcer le bien commun et une nature intacte, vous êtes maintenant prêt·e à rédiger un testament.

Nous vous recommandons dans tous les cas de faire appel à un·e spécialiste, qu'il s'agisse d'un·e notaire, d'une fiduciaire ou d'un·e avocat·e. Sur le site de la Fédération suisse des notaires, www.snv-fsn.ch/fr, vous trouverez facilement un·e spécialiste près de chez vous. Il vous suffit de le·la contacter et de convenir d'un rendez-vous pour une consultation.

Rechercher un·e spécialiste et le·la contacter ne prend généralement pas plus de cinq minutes. Ce sont cinq minutes bien investies qui permettent de réaliser ensemble un monde plus équitable.



Vidéo :
check-list



A young woman with dark hair, wearing a bright yellow raincoat, is captured in a moment of pure joy. She is holding a large, vibrant orange umbrella that is tilted slightly to her left. Her eyes are closed, and she has a wide, open-mouthed smile, showing her teeth. The background is a soft, out-of-focus blur of green and blue, suggesting an outdoor setting. The overall atmosphere is warm and celebratory, with a strong sense of happiness and freedom. The lighting is soft and even, highlighting the texture of her raincoat and the color of the umbrella.

**Clarifier les valeurs
et les souhaits**

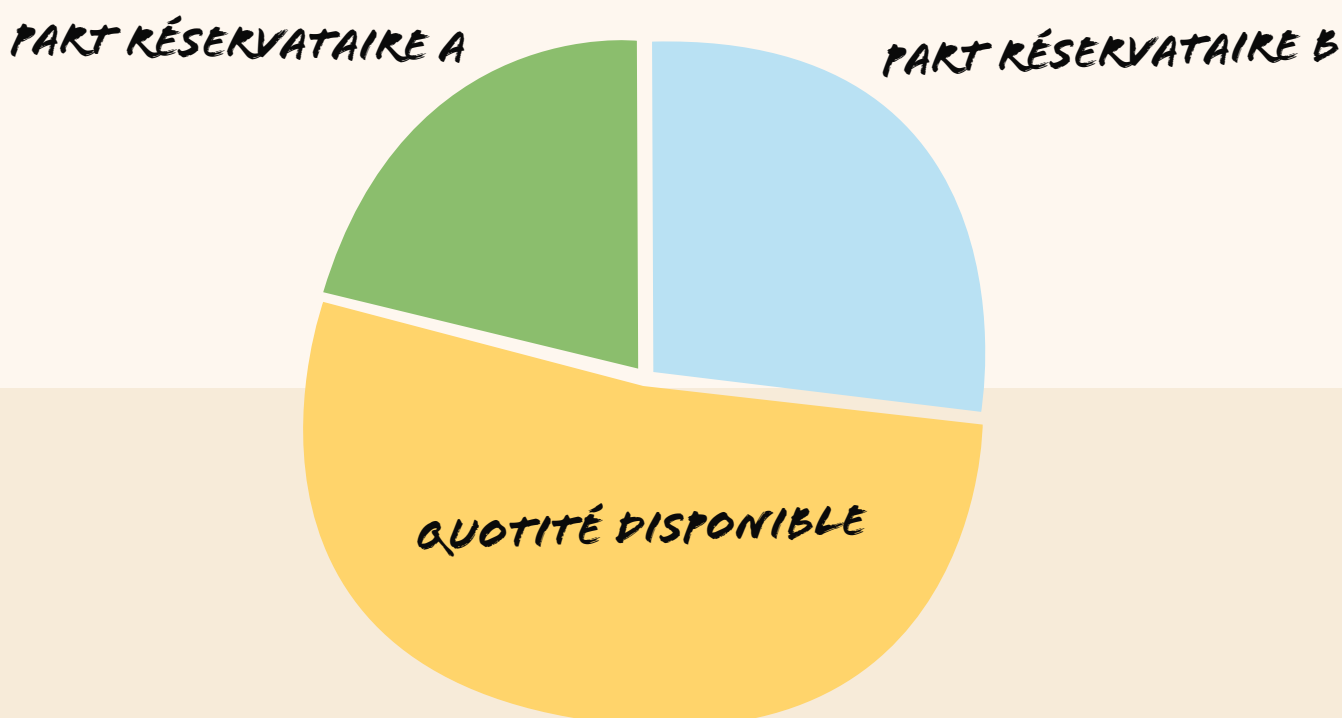
Qui pouvez-vous désigner comme bénéficiaire ?



En principe, vous pouvez inclure votre famille, vos parents et des tiers dans votre testament. Selon la situation familiale, il existe toutefois des « parts réservataires » qui reviennent de droit au conjoint·e, au partenaire enregistré·e, à vos descendant·e·s, à vos parents et à vos proches.

Vous pouvez identifier la composition exacte de ces parts réservataires qui sont en fonction de votre situation familiale, sur notre site web [www.continue -a-agir.ch](http://www.continue-a-agir.ch) ou en scannant le code QR.

Dans le cadre de la quotité disponible, vous pouvez utiliser pleinement votre marge de manœuvre. Vous pouvez ouvrir la voie à un avenir meilleur en ancrant les valeurs que vous souhaitez transmettre après votre décès. Que ce soit en léguant des biens à une organisation d'utilité publique pour la préservation d'un environnement intact ou pour une société plus équitable. Ou en favorisant une personne engagée que vous estimez de votre entourage.





Établir le testament



Vidéo :
motivation

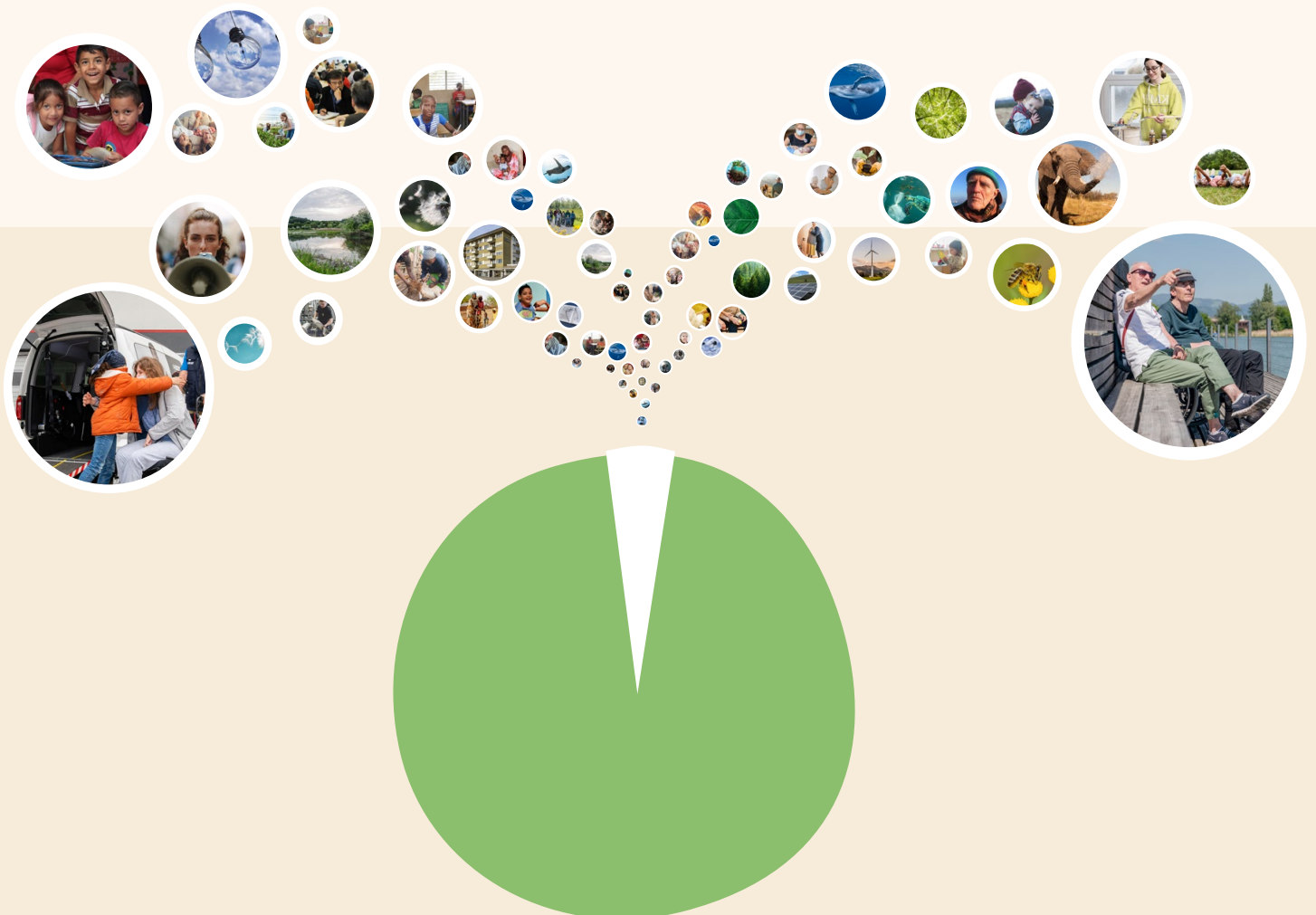
Comment faire la différence

Avec la part réservataire obligatoire et une quotité disponible utilisée de manière prévoyante, vous créez une base solide sur laquelle les générations futures pourront réaliser et profiter de leurs rêves dans la joie et avec une qualité de vie.

Or, il n'est pas nécessaire d'assumer seule toute la responsabilité pour le monde et les générations futures. De plus en plus de Suisses allouent déjà une partie de leur quotité

libre à des organisations d'utilité publique et s'engagent activement, à travers leur dernière volonté, à soutenir les forces qui préservent et construisent le futur. Que ce soit avec une petite part de 1 % ou avec l'utilisation complète de la quotité libre jusqu'à 50 % (selon la situation familiale).

Important : des souhaits personnels ne peuvent être réalisés qu'à travers un testament.



Quelles sont les personnes et les organisations que vous souhaitez soutenir ?

Des questions qui peuvent vous aider à trouver l'organisation qui vous convient :

- Quelles sont les valeurs qui sont essentielles pour moi ? Le bien-être des enfants, la nature et les espaces de vie, les animaux, etc.
- Quelles sont les valeurs et les conditions de vie que je souhaite préserver et renforcer pour mes proches ?
- Avec quelles organisations moi-même ou mes proches avons-nous été en contact ?

Si vous ne trouvez pas de réponses rapides, une visite sur notre site web vous aidera :

www.continue-a-agir.ch

Vous y trouverez des dizaines de portraits, de vidéos et de brèves descriptions de personnes engagées et d'organisations d'utilité publique.



Check-list pour un testament

- ✓ Penser aux proches
- ✓ Renforcer l'environnement et la société
- ✓ Testament juridiquement valable*
- ✓ Testament enregistré et/ou trouvable

Je me réjouis de répondre à vos questions !



Léa Fridrich

Conseillère en succession

lea.fridrich@solidar.ch

+41 21 601 21 61



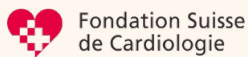
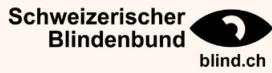
Vidéo :
le plus important
à la fin

*Le testateur ou la testatrice doit être âgé·e d'au moins 18 ans, être capable de discernement et rédiger son testament de son plein gré, être conscient·e des conséquences de ses dispositions testamentaires, connaître les limites de sa liberté de disposer et en tenir compte. Le testament peut être enregistré auprès d'un·e notaire ou être rédigé à la main

(de A à Z). Il doit exprimer clairement et sans équivoque la volonté du testateur ou de la testatrice. Le testament manuscrit doit en outre être daté et signé. Renseignez-vous impérativement sur les lieux d'enregistrement de votre canton. Un testament ne peut être exécuté de manière indiscutable que si l'original est retrouvé.

L'Alliance pour le bien commun : ensemble pour un environnement intact et une cohabitation équitable.

Apprenez-en plus sur l'initiative sur : www.continuer-a-agir.ch



DR. STEPHAN À PORTA-STIFTUNG

